

ITEM 4 – SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE 73^e SESSION ORDINAIRE DE LA CADHP – BANJUL

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui au nom d'ECPM-Ensemble contre la peine de mort et de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

La dynamique en faveur de l'abolition de la peine de mort sur le continent africain est en constante accélération. Aujourd'hui, sur les 55 Etats membres de l'Union africaine, 25 sont abolitionnistes, 21 appliquent un moratoire sur les exécutions et seulement 9 continuent d'appliquer la peine de mort.

Ces derniers mois, deux Etats en Afrique ont aboli la peine de mort.

En **République centrafricaine**, les députés ont voté la loi portant abolition de la peine de mort le 27 mai dernier et celle-ci a été promulguée par le président Touadéra au mois de juillet. Plus récemment, le 19 septembre, un nouveau Code pénal abolissant la peine de mort a été promulgué en **Guinée équatoriale**. ECPM salue ces avancées historiques, dans la lignée des abolitions au Tchad en 2020 et en Sierra Leone en 2021. D'autres Etats semblent sur la voie de l'abolition.

En **Zambie**, le président Edgard Lungu avait commué 246 peines de condamné.es à mort en peines de prison à vie en 2021. Il a réaffirmé son engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort en commuant 30 condamnations à mort et en soumettant un projet de loi d'abolition de la peine de mort au Parlement au mois de mai dernier. En juillet 2022 au **Libéria**, les sénateurs ont voté la suppression de la peine de mort du Code pénal. L'Assemblée nationale doit désormais se prononcer.

ECPM s'inquiète néanmoins de certains retours en arrière. En 2021, la **Tunisie** a célébré 30 ans de moratoire. La situation reste malgré tout fragile, d'autant que, depuis son élection en 2019, le président de la République s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur de l'application de la peine de mort. Entre janvier et juillet 2022, 46 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées par les magistrats tunisiens.

En **République démocratique du Congo**, malgré des signes encourageants d'un changement de position des autorités congolaises sur la peine de mort depuis 2020, les condamnations à mort n'ont cessé de se multiplier. En 2021 au moins 54 personnes ont été condamnées à mort en RDC. La condamnation à mort de 51 personnes par une cour militaire en janvier 2022 conforte cette tendance.

Par ailleurs, des exécutions ont été enregistrées dans 4 Etats africains en 2021 : en Egypte, en Somalie, au Soudan du sud et au Botswana.

Le 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par ECPM, sous le parrainage de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de l'Union européenne, se tiendra à Berlin du 15 au 18 novembre prochain. ECPM invite les Etats membres de l'Union africaine à prendre part à cet événement majeur. Le Congrès mondial est une tribune unique pour annoncer des avancées vers l'abolition de la peine de mort et identifier des stratégies communes visant l'abolition.

En décembre 2022, les Etats membres des Nations unies auront également l'opportunité de s'exprimer en faveur de l'abolition, en votant la Résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Lors du dernier vote en décembre 2020, une large majorité des Etats membres de l'Union africaine avaient voté en faveur de la résolution ou s'étaient abstenus. ECPM appelle les Etats membres de l'Union africaine à voter largement en faveur de ce texte en décembre cette année et à voter en conformité avec la situation de la peine de mort dans leurs pays.

Je vous remercie de votre attention.